



INGENIERIE ROBOTIQUE ET EQUIPEMENTS INNOVANTS POUR L'INDUSTRIE 4.0

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 13 mai 2016

CERINNOV annonce l'enregistrement de son Document de Base dans le cadre de son projet d'introduction en bourse sur le marché Alternext Paris

Cerinnov annonce l'enregistrement de son Document de Base, sous le numéro I.16-043 en date du 12 mai 2016, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en vue de son introduction en bourse sur le marché Alternext Paris.

Cette introduction en bourse devrait intervenir prochainement sous réserve des conditions de marché et de l'accord des autorités de tutelle ⁽¹⁾.

Cerinnov : au cœur de l'Industrie 4.0

Cerinnov conçoit, fabrique et commercialise des équipements innovants dans trois domaines industriels : robotique & numérisation avancée, traitement thermique de la matière, et procédés laser & décoration. Cette activité s'inscrit au cœur de la mutation technologique que connaît aujourd'hui l'industrie mondiale. Numérisation de sites de production, interconnexion croissante des machines, fabrication additive, impression numérique sur surface 3D, robotique de pointe : des changements profonds s'opèrent dans les sites de production avec l'arrivée massive de nouvelles technologies permettant de relever les défis de la compétitivité et de la différenciation tout en intégrant les exigences environnementales. Cerinnov est au cœur de cette « 4^{ème} révolution industrielle ». En proposant partout dans le monde des équipements de pointe, l'entreprise permet à ses clients industriels de se réinventer pour entrer dans l'ère de « l'usine du futur ».

En pointe dans les industries mondiales de la céramique et du verre

Cerinnov bénéficie d'une reconnaissance forte auprès des acteurs mondiaux du secteur de la céramique et du verre qui traverse aujourd'hui une transformation profonde. Sur ses activités traditionnelles (arts de la table, design et habitat), les industriels du secteur sont engagés dans une course technologique afin de s'adapter aux enjeux de la globalisation et de répondre au développement de la demande dans les pays émergents. Sur les applications techniques destinées à des secteurs de pointe comme l'aéronautique, l'électronique, l'énergie ou le médical, la transformation est également en marche portée

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

par des exigences d'innovation fortes. Ces évolutions profondes portent aujourd'hui l'accélération du développement de Cerinnov.

Trois domaines d'expertise, un coup d'avance dans la robotique

Accélérateur de compétitivité pour ses clients, Cerinnov a adopté un positionnement unique sur le marché en proposant une gamme d'équipements étendue qui couvre toutes les problématiques industrielles de ses clients : robotique & numérisation avancée, traitement thermique de la matière, et procédés laser & décoration. Sur chacun de ces trois domaines d'expertise, Cerinnov intervient à toutes les étapes de la chaîne de valeur : études, programmation, fabrication, formation...

Dans la robotique, Cerinnov dispose d'atouts décisifs en combinant à sa connaissance historique des besoins du secteur de la céramique et du verre, une expertise technique de pointe en matière d'interface homme machines (IHM) et d'intégration des robots dans les unités de production. Cette fédération de savoir-faire et sa maîtrise des process industriels créent une réelle barrière à l'entrée.

Un ADN ancré dans l'innovation

Depuis sa création en 1997, Cerinnov a bâti son développement grâce à des efforts d'innovation constants et à plusieurs acquisitions réussies qui lui ont permis d'élargir son champ d'expertises.

Au cours des cinq dernières années, ce sont plus de 9 M€ qui ont été investis en R&D. En 2015, cet effort représentait 2,3 M€, soit plus de 20% du chiffre d'affaires de l'entreprise. Avec son bureau d'études intégré et 11 brevets déposés, Cerinnov dispose d'une solide reconnaissance à l'échelle internationale. Pour préparer les technologies de demain, Cerinnov est actuellement engagé dans plus de 20 projets d'innovation internes à l'étude et 4 projets collaboratifs.

Une clientèle diversifiée, près de 70% de l'activité à l'International

Cet engagement fort dans l'innovation a permis à Cerinnov de conquérir une clientèle diversifiée (arts de la table, céramiques techniques,...) et de bâtir un portefeuille de référence de premier plan : Bosch, Churchill, Saint Gobain, Kohler, Heinz, Geberit...

Pour ces clients, les bénéfices liés à l'intégration des équipements Cerinnov sont rapides et mesurables : baisse des coûts de production, gains de productivité, personnalisation, réduction de la pénibilité, relocalisation de la production, économies d'énergie...

Au travers de ses quatre implantations directes (France, Allemagne, Royaume-Uni et Etats-Unis depuis 2014), et de ses 15 agents commerciaux, Cerinnov bénéficie déjà d'une couverture commerciale sur plus de 70 pays et réalise près de 70% de son chiffre d'affaires à l'International.

Des commandes livrables sur l'exercice en cours de plus de 11 M€ au 30 avril 2016, déjà supérieures au chiffre d'affaires 2015

En 2015, Cerinnov a réalisé un chiffre d'affaires de 9,8 M€ pour un EBITDA de 1,1 M€, représentant 12% de son chiffre d'affaires, et un résultat net de 0,7 M€. Au 31 décembre 2015, l'effectif du Groupe était de 74 personnes.

La croissance de l'activité s'appuie sur un modèle vertueux combinant chaque année de nouvelles commandes sur les clients historiques et la conquête de nouvelles références.

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

2016 s'annonce comme un exercice d'accélération avec des commandes livrables sur l'exercice en cours de 11,2 M€ au 30 avril 2016, supérieures au chiffre d'affaires 2015. Les deux sites de production du Groupe basés en France, au cœur du pôle européen de la céramique de Limoges et aux Etats-Unis sont d'ores et déjà dimensionnés pour absorber cette forte croissance, sans extension des zones de production ni augmentation des effectifs.

Un marché estimé à plus de 11 milliards d'euros à l'horizon 2020, Alternext pour accélérer

Au travers de ses trois activités (robotique & numérisation avancée, traitement thermique de la matière, procédés laser & décoration), Cerinnov est positionné sur un marché mondial qui devrait dépasser les 11 milliards d'euros en 2020 ⁽²⁾. Alternext s'impose comme une composante importante de la stratégie de l'Entreprise pour saisir toutes les opportunités de ce marché important.

Arnaud Hory, Président-directeur général de Cerinnov, commente ce projet : « Nous sommes aujourd'hui à un moment clé dans l'histoire de notre Groupe. Jamais la demande n'a été aussi forte sur nos marchés et nous tirons aujourd'hui pleinement les bénéfices de notre innovation et de la reconnaissance que nous avons acquise au fil des années à travers le monde. Le fort développement de notre carnet de commandes est l'illustration concrète de ce décollage. Mais nous ne comptons bien sûr pas en rester là.

En matière de R&D, nous ne devons pas relâcher nos efforts afin d'anticiper les technologies de rupture de demain. Le développement de la taille de nos projets est également un beau challenge que nous sommes prêts à relever. Les cahiers des charges de nos clients intègrent de plus en plus d'équipements et la demande de machines robotisées ne cesse de croître. Face à ces évolutions de la demande, nous devons continuer à faire la différence. Commercialement, nous entendons également poursuivre la diversification de notre portefeuille clients. Les industriels actifs dans les céramiques techniques et les secteurs de pointe comme l'aéronautique et le spatial représentent déjà plus de 30% de notre chiffre d'affaires. Nous devons aller plus loin et élargir encore notre base de clientèle. Enfin, si nous avons déjà démontré notre capacité à réussir à l'International, il nous reste encore des opportunités considérables à saisir. Notre développement nord-américain est une bonne illustration de cette stratégie offensive. En 2014, nous réalisons un peu plus de 600 K€ de chiffre d'affaires aux Etats-Unis. Ce chiffre a pratiquement doublé en 2015 et les commandes sur la zone au 30 avril 2016 sont d'ores et déjà trois fois supérieures à l'année 2015 !

Nous sommes aujourd'hui en ordre de marche pour accélérer forts de notre capacité d'innovation et du talent de nos équipes. La réussite de notre introduction en Bourse serait un atout supplémentaire décisif pour réussir. »

Retrouvez toute l'information
sur le projet d'Introduction en Bourse de Cerinnov sur :
investir.cerinnov.com

⁽¹⁾ Sous réserve de l'obtention d'un visa de l'AMF sur un prospectus conforme aux dispositions de la Directive 2003/71/CE (telle que modifiée) et de l'annexe XXV du règlement délégué (UE) N°486/2012 du 30 mars 2012 (tel que modifié).

⁽²⁾ Source : Société

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Mise à disposition du Document de Base

Des exemplaires du document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 12 mai 2016 sous le numéro I.16-043 sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de Cerinnov (2 rue Columbia – 87000 Limoges), ainsi que sur les sites Internet de Cerinnov (www.cerinnov.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Facteurs de Risques

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de base enregistré par l'AMF.

Contacts



Alexandre Commerot
01 56 88 11 18
acommerot@actifin.fr

Relations presse

Isabelle Dray
01 56 88 11 29
idray@actifin.fr

Avertissement

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions de Cerinnov.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou toute autre juridiction. Les valeurs mobilières ne sont pas enregistrées en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ("U.S. Securities Act") et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Cerinnov n'envisage pas d'enregistrer des valeurs mobilières ou de réaliser une offre aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen, autre que la France, ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 ainsi que, le cas échéant, les amendements à cette directive (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre de vente de valeurs mobilières objets de ce communiqué, rendant nécessaire la publication par Cerinnov d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres (autre que la France). En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Cerinnov d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) qui sont des « investment professionals » répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordre »); ou (3) qui sont des « high net worth entities », et autres personnes à qui il peut être légalement communiqué, répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre (ces personnes mentionnées en (1), (2) et (3) étant ensemble désignées comme « personnes habilitées »). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux personnes habilitées et ne peut être réalisé que par des personnes habilitées.

Aucune copie de ce communiqué de presse n'est, et ne doit, être distribuée ou envoyée, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.